



Pb concernant l'utilisation d'un espace vert dans un immeuble

Par **Louis David**, le **28/12/2018 à 10:25**

Bonjour,

J'ai un problème concernant mon appartement situé au RDC dans un immeuble neuf. Lors de la signature chez le notaire, il était fait mention dans la notice descriptive d'un espace vert situé au RDC avec les informations suivantes:

Jardin privatif:

Amenagement paysagé pour logements au RDC avec:

Pelouse,
Dalettes de béton gravillonnées au droit des portes fenêtres des séjours
Eclairage extérieur sur interrupteur (situé sur nos terrasses)
Robinet de puisage

Dans le règlement de copro reçu au même moment, il est fait mention uniquement de cet espace comme espace vert dans les parties communes.

Cet espace d'une superficie de 60m² surplombe nos appartements et donne accès directement à nos fenêtres de cuisine et terrasse.

Nous constatons que les autres propriétaires souhaitent pouvoir accéder à cet espace qui pour nous était un espace d'agrément visuel.

Il y a un risque niveau sécurité et surtout ce n'est pas ce qui nous avait été signifié à la signature de cet appartement.

Vers qui se retourner pour valider si cet espace commun est à usage collectif ou non ? et comment interpréter la notice descriptive et le règlement de copro qui ne semblent pas évident à comprendre ?

Nous avons aujourd'hui un appartement au RDC complètement isolé et protégé par des barrières (parking et jardin de la crèche autour de l'espace vert, si l'accès est à usage collectif cela signifie que tout le monde peut passer à côté des chez nous sans que les fenêtres (barreaux) ou un périmètre (buissons) protègent notre intimité. Nous sommes donc un peu en panique :-|

Cdt